

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 27 Juin à 18 heures 30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Didier MAUDUIT, Maire,

Présents :

Véronique PERINI - Pierre COURCHAI - Nicole ROUVIERE Adjoints

Catherine VULPÉE – Conseillère déléguée

Irène LEGRAND-MORIN, Richard DE FILIPPIS, Géraldine BIDEL, Eric JEANJEAN,
Sandrine BATORI

Absents excusés :

Maximiliano MUNOZ

Absents : Michel PICHARD – P.L. JEANJEAN - Sébastien POUTREL

Monsieur Richard DE FILIPPIS a été élu secrétaire de séance.



1) COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Monsieur le Maire informe que la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie met à disposition gratuitement des composteurs réservés aux habitants de l'agglomération.
- Monsieur le Maire informe que la SNCF va réaliser des mesures acoustiques sur la commune, certains riverains seront sollicités.
- Monsieur le Maire informe que les travaux de la voie vélo débuteront début septembre 2023. Monsieur Sébastien LECLERC avait annoncé que le Département reprenait le projet mais le dossier étant déjà très avancé, l'agglomération a gardé la maîtrise de ce projet.
- Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire a approuvé un nouveau règlement et de nouveaux tarifs du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC). Dans le cadre de la nouvelle compétence, la facturation est modifiée 182,60 € payable en une seule fois TTC au lieu de 330€ valable (33 euros tous les ans) pour une durée de 10 ans. Un contrôle obligatoire de l'assainissement sera effectué lors de la vente d'un bien, si le propriétaire s'oppose à ce contrôle, il écoperera d'une amende de 365.20€ TTC.
- Monsieur le Maire informe qu'une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques a été effectuée sur la commune de GLOS, l'arrêté nous est parvenu en mairie après le dernier Conseil Municipal. Nous n'avons pas pu donner de réponse, l'avis devenait positif au 60^{ème} jours.
- Monsieur le Maire informe qu'en attendant le nouveau PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), l'agglomération nous confirme nos zones constructibles en capacité logement. Un nouveau recensement sera réalisé l'année prochaine. Il nous reste une capacité de 39 logements autorisés sur 6 ans avant le nouveau PLUi qui sortira aux alentours de 2029.
- Monsieur le Maire évoque les différents courriers reçus pour les remerciements des subventions accordées (MFR Blangy le Château, AFMTELETHON, LE SECOURS POPULAIRE, CAL Handball de Lisieux, association du personnel communal de Beuvillers)

2) PUIS SOURCE SAINTE RADEGONDE (intervenant G. BIDEL)

Didier MAUDUIT signe l'acquisition du terrain le vendredi 30 juin 2023.

Il faudra faire une rampe pour accéder au puits. Il y aura un petit parking devant l'entrée du puits.

Géraldine BIDEL soumet l'idée du projet « ouverture au monde » qui doit répondre à 2 objectifs du développement durable. Le lycée Victorine Magne est partant pour la création d'un hôtel à insectes, d'un nichoir réalisé en menuiserie, d'un carré potager hors sol, d'une boîte à livre et de créer des récupérateurs d'eau de pluie. Nous disposons d'un terrain réduit de 220 m². Nous pourrions créer un parcours sensoriel autour de l'arbre. Le tout en partenariat avec l'école de Beuvillers et le Sénégal, la rubrique « ouverture au monde » manque à l'école de Beuvillers dans le cadre de la labellisation. Loïc NICOLLE de l'Agglomération est partant pour nous aider sur la sensibilisation. Une rencontre est prévue avec Madame MALFILATRE, la directrice de l'école de Beuvillers. Cela pourrait être le fil conducteur de l'année.

Irène LEGRAND-MORIN pense que le projet est disproportionné vu la taille du terrain, qui s'occupera de ce projet et de son entretien ?

Géraldine BIDEL répond les orphelins d'Auteuils pour la conception.

Didier MAUDUIT dit que les agents de la Commune se chargeront du nettoyage.

Véronique PERINI et Irène LEGRAND-MORIN pensent que l'entretien serait plutôt le rôle de l'école.

Didier MAUDUIT et Géraldine BIDEL ne croient pas que les enfants de l'école prennent le nettoyage en charge.

Aux vues des réactions que le projet engendre, Géraldine BIDEL souhaite annuler ce projet. Le rendez-vous avec Madame MALFILATRE a été fixé sans le consentement du cadre de vie. Elle précise qu'il y a un calendrier de l'éducation nationale à respecter et que ce n'était qu'un projet, à voir s'il était réalisable et surtout elle n'avait pas eu beaucoup de temps avant le Conseil pour le préparer.

Géraldine BIDEL a quitté la séance.

Didier MAUDUIT souhaite que le Conseil Municipal vote pour le projet.

6 votes pour et 3 sans avis.

3) **ÉCOLE ET CANTINE** (intervenant N. ROUVIERE)

Conseil d'école du 16 juin 2023

Les effectifs à la rentrée de septembre 2023 seront de 123 élèves.

- L'équipe enseignante a remercié la mairie, L'APE, les bibliothécaires pour leurs aides durant l'année scolaire.
- Les élections pour le conseil d'école se feront par correspondance.
- L'école a participé à une animation en partenariat avec l'agglomération, le thème était « y a pas de mauvaises graines », ils sont arrivés 2^e.
- Ils ont travaillé sur le dossier de la labellisation 1 sur le recyclage.
- Ils sont motivés pour continuer à travailler sur la labellisation 2 dans 2 ans.
- Il faudra constituer un comité de pilotage composé d'enseignants, de parents et d'élus.
- Les enseignants ont abandonné le projet de faire faire et de remettre les œuvres des enfants sur la commune car les panneaux coûtent trop chers.
- Les classes de maternelles accueilleront 25 voire 26 enfants en septembre l'enseignante sera seule l'après-midi. Mme TIJOU devrait reprendre après Noël à mi-temps. Les parents d'élèves s'inquiètent sur l'apprentissage et la sécurité de leurs enfants et demandent si Agnès STALPAERT pourrait continuer de faire son heure et demie l'après-midi. Il n'y aura plus d'AVS. Didier MAUDUIT a été sollicité par la représentante des parents d'élève pour ce souci.
- Florence BARBAZANGES et Natacha HALLEY ne sont pas renouvelées (plus d'enfants en difficultés) peut-on retrouver une personne pour l'étude ? Sandrine BATORI informe que nous pourrions faire appel à un service civique pour palier à ce problème, c'est à la Directrice Madame MALFILATRE de faire une demande de service civique pour qu'elle puisse être maître de stage.
- Les parents d'élèves voudraient avoir le résultat de l'enquête sur le repas dont les pommes de terre étaient avariées. Nicole ROUVIÈRE a rappelé Saveurs Traiteur.
- Les parents d'élèves demandent qu'il y ait une boîte à livres de mise dans le parc et l'utilisation gratuite 2 fois dans l'année de la salle des droits humains. Ils s'inquiètent aussi des activités sport après l'école, Emmanuel SERRES emmène leurs enfants pêcher à l'Orbiquet sans leur permission pendant le sport, prend des photos et les met sur les réseaux sociaux. Les parents cherchent leurs enfants dans le parc. A la rentrée, il faudra revoir le planning en indiquant : quel sport, l'endroit sur le stade, le nom des enfants du jour. Nicole ROUVIÈRE est allée le rencontrer. Didier MAUDUIT informe que nous imposerons un règlement à Monsieur SERRES pour l'année prochaine pour connaître les plannings, les activités et revoir les effectifs.

Travaux des classes à prévoir à court ou moyen terme.

- Le relamping et la fibre ?
- Rideaux occultants en maternelle dans la salle de motricité pour la vue et la sécurité ainsi que le couloir (soleil/canicule) et la classe de Madame AUZOUX.
- Peinture de la classe de Madame AUZOUX au lieu du couloir
- réhausser la clôture route d'Orbec
- rallonger un peu la place handicapée devant la cour de Madame MARCON pour qu'aucune voiture ne puisse se mettre devant.

Cantine à 1 euro

Le gouvernement propose une procédure nationale aidant les communes à définir un tarif de cantine à 1 euro, sous certaines conditions liées au quotient familial des parents.

La cantine scolaire est à la fois un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les parents exercent des activités professionnelles éloignées du domicile, mais également un espace privilégié d'inclusion sociale pour les enfants.

Elle permet, en particulier aux élèves issus de familles défavorisées de « BIEN MANGER » avec un repas complet et équilibré.

Les enfants issus des familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que ceux issus des familles favorisées.

« La mise en place d'une tarification sociale des cantines, c'est donner à chaque enfant le moyen de la réussite. »

« L'état s'engage au travers d'une convention pluriannuelle à verser l'aide aux collectivités éligibles. »

Notre commune est éligible à la Dotation de Solidarité Rurale attribuée aux communes rurales pour tenir compte des charges qu'elles supportent et de l'insuffisance de ressources fiscales). Cette aide s'élève à 3 euros par repas servi au tarif maximal d'1 euro depuis le 1er Janvier 2021. Le tarif à 1 euro s'applique aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1000 euros.

La commission s'est réunie 2 fois pour statuer sur les différents tarifs à appliquer sachant que nous devons en appliquer 3 au minimum.

Les tarifs que nous vous proposons sont :

1 euro	jusqu'à 1000 euros
3€60	de 1000 à 1200 euros
3€75	plus de 1200 euros

Sept familles de l'école qui ont fourni leur quotient familial CAF et sept autres qui ne l'ont pas fourni pourraient potentiellement prétendre au tarif de 1 euro.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

4) **FONDS VERTS** (Intervenant P. COURCHAI)

Nous devons déposer un dossier pour la rénovation énergétique des bâtiments, notamment pour l'école, les travaux sont largement subventionnés à hauteur de 80%. Nous remplacerons les néons au niveau des éclairages par de la led, le gain en économie d'énergie est estimé à 75%. Nous pourrions rénover tout l'éclairage de l'école primaire (52 points lumineux) pour un coût total de 8656 euros Hors Taxes avec une subvention de 6924 euros. La consommation actuelle estimée à 6480 kW serait réduite à environ 1620 kW.

Irène LEGRAND-MORIN dit que la led dure moins longtemps et coûte plus chère qu'un éclairage normal.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

5/ DÉLIBÉRATIONS

A/ stagiairisation d'un agent technique au service technique

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'évolution de la carrière des agents, il convient d'adapter les effectifs du service technique.

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'unanimité

DECIDE de la suppression de l'emploi d'adjoint technique contractuel à temps complet 35/35^{ème} au service technique au 02 Juillet 2023.

DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique stagiaire à temps complet 35/35^{ème} pour effectuer des tâches liées au service technique à compter du 03 Juillet 2023.

DECIDE de modifier ainsi le tableau des emplois.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

B/ Stagiairisation d'un agent technique à l'école

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'unanimité

DECIDE de la suppression de l'emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet 20/35^{ème} au service de l'école au 31 Août 2023.

DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique stagiaire à temps non complet 20/35^{ème} pour effectuer des tâches liées au service de l'école à compter du 1er Septembre 2023.

DECIDE de modifier ainsi le tableau des emplois.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

C/ Création d'un poste d'agent technique à l'école 20/35^{ème}

Compte tenu du départ à la retraite d'un adjoint technique, il convient de supprimer l'emploi d'adjoint technique titulaire à temps non complet 23 /35^{ème} à la date du 1^{er} Août 2023.

Compte tenu de l'embauche d'un adjoint technique contractuel, il convient de créer un emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet 20/35^{ème} à partir du 28 Août 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'Unanimité

DECIDE de la suppression de l'emploi d'adjoint technique titulaire à temps non complet au service école à raison de 23/35^{ème}

DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet au service école à raison de 20/35^{ème}

DECIDE de modifier ainsi le tableau des emplois, ancien effectif : 6 nouvel effectif : 6.

D/ Désignation d'un coordinateur de l'enquête de recensement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordinateur d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement,

Sur le rapport du Maire, après avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'Unanimité

DECIDE de désigner Madame Aurélie JOIGNEAUX, coordinateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement.

Madame Aurélie JOIGNEAUX bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (heures complémentaires).

Madame Aurélie JOIGNEAUX recevra 17.20 euros pour chaque séance de formation.

E/ Signature d'une convention de participation aux frais de fonctionnement des centres de loisirs

Afin de donner la possibilité aux familles demeurant dans la commune de BEUVILLERS d'inscrire leurs enfants dans les centres de loisirs appartenant à la Ville de LISIEUX, il est proposé de signer une convention entre la Ville de Lisieux et la Commune de BEUVILLERS.

En fonction du nombre de places restant disponibles suite à l'inscription des enfants lexoviens, la Ville de LISIEUX propose d'offrir la possibilité aux familles non lexoviennes résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, de bénéficier de l'offre d'accueil de loisirs qu'elle organise sur le temps extrascolaire (petites et grandes vacances) et périscolaire (mercredi).

Pour bénéficier de ce service, la commune de BEUVILLERS s'engage par voie contractuelle à contribuer au financement de cet accueil.

- formaliser cet accord entre la Ville de LISIEUX et la commune de résidence des familles dont les enfants sont accueillis
- fixer le montant de participation de cette même commune de résidence à 5,95€ par enfant et par jour de présence au centre de loisirs

Le Conseil Municipal A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Maire de la Ville de LISIEUX la convention de participation de fonctionnement des accueils de loisirs de la Ville de LISIEUX pour l'accueil des enfants résidants dans une commune membre de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, ses modifications mineures, ses éventuels avenants, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

F/ Cantine scolaire révision des tarifs

Monsieur Le Maire fait l'exposé suivant :

L'Etat a mis en place un fonds de soutien à l'instauration d'une tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux éligibles. Ce fonds s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et de garantir à tous un accès à l'alimentation. La commune est éligible à cette mesure. L'accès à la cantine pour les plus démunis permettrait de bénéficier d'au moins un repas complet et équilibré par jour. Cette aide financière de l'Etat serait versée à deux conditions :

- Qu'une tarification sociale des cantines soit mise en place et comporte au moins 3 tarifs.
- Que la tranche la plus basse ne dépasse pas 1 euro par repas. Tout repas inférieur ou égal à 1 euro selon les conditions de ressources sera remboursé par l'Etat pour un maximum de 3 euros par jour.

Monsieur le Maire propose donc les tarifs de restauration suivants à compter du 04 septembre 2023.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF CANTINE
Jusqu'à 1000 inclus	1.00€
De 1001 à 1200 inclus	3.60€
Plus de 1200	3.75€

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'Unanimité

ACCEPTE la grille tarifaire de la restauration scolaire.

DECIDE que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 04 septembre 2023

ET SOLLICITE l'aide financière de l'Etat.

G/ Tarif du mètre linéaire foire à tout 2023

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant :

Depuis quelques années, la commune gère l'organisation de la Foire à Tout annuelle du 14 Juillet.

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'Unanimité

DECIDE de facturer 3€ le mètre linéaire pour les emplacements de la Foire à Tout du 14 juillet 2023.

H/ prêt relais à taux fixe sur 2 ans

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'Unanimité

Décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un prêt relais à taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant :	180 000 Euros
Taux :	4.34 %
Durée :	2 ans
Type d'amortissement du capital :	in fine
Périodicité des remboursements :	annuelle
Commission d'engagement :	180 Euros

Le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

I/ Décisions modificatives – Budget commune 2023 – attribution de compensation GEPU Agglomération Lisieux Normandie

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant :

L'Agglomération Lisieux Normandie a récupéré la compétence GEPU, les élus se sont mis d'accord pour une participation à hauteur de 5832 euros par an que nous n'avons pas payé l'année dernière. Nous devons donc payer la somme de 11 674 euros imputée au compte comptable 657341.

Le Conseil Municipal est favorable.

J/ FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant :

L'Agglomération Lisieux Normandie a besoin de mettre en place une répartition. Tous les ans, nous devons prendre une délibération afin de respecter notre engagement. 15345 euros seront versés à la commune.

6/ QUESTIONS DIVERSES

Irène LEGRAND-MORIN :

- Devant les vols et incivilités, Irène LEGRAND-MORIN évoque la vigilance citoyenne et demande si la commune peut mettre en place des panneaux un peu partout pour dissuader les voleurs.

Il y a quelques années nous avons un dossier vigilance voisin, que nous pourrions relancer en septembre.

- Informe que les automobilistes sont surpris par la priorité à droite du chemin de l'Eglise.

Eric JEANJEAN :

- Remercie le Département pour avoir rebouché le trou de la clôture sous le pont de la rocade ;

- pense qu'une formation sur la sécurité informatique pour le personnel du secrétariat de mairie serait intéressante.
- demande la date des travaux pour reboucher l'affaissement au pied du réverbère de l'impasse d'Orbec.

La séance est levée à 21h15